

MÉMOIRE RELATIF AU DOCUMENT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, M. THOMAS J. MULCAIR

PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

FÉVRIER 2005

TABLE DES MATIÈRES	Page
SOMMAIRE	1
PREAMBULE	3
L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en bref.....	3
INTRODUCTION	3
La mise en œuvre d'un plan de développement durable ne peut viser que le seul maintien des écosystèmes.....	5
La mise en œuvre d'un plan de développement durable doit inclure dès le départ la participation des Premières Nations.....	6
La mise en œuvre d'un plan de développement durable doit se faire sur la base d'informations pertinentes, complètes et accessibles à tous les partenaires.....	6
La mise en œuvre d'un plan de développement durable doit s'articuler autour d'une nouvelle solidarité.....	7
1. LA DÉMARCHE PROPOSÉE	7
1.1 La connaissance préalable aux actions.....	7
1.2 Des actions concertées responsables.....	8
1.3 Un engagement personnel et communautaire.....	8
2. LES PRINCIPES ET MESURES DÉFINIS DANS L'AVANT-PROJET DE LOI	9
3. LES ACTIONS DE L'UQAT	10
3.1 Au plan social.....	10
3.2 Dans le secteur minier.....	11
3.3 Dans le domaine de l'eau souterraine.....	13
3.4 Dans le secteur forestier.....	14
3.5 Dans le secteur de l'agroalimentaire.....	15
CONCLUSION	17

SOMMAIRE

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) se réjouit de l'initiative du gouvernement, relative au projet de plan de développement durable pour le Québec.

La démarche de l'État correspond bien aux démarches de planification de l'UQAT, dans le cadre de son plan de développement, qui mettent le développement durable au centre des préoccupations de nos populations.

Parmi les conditions essentielles à la réussite du projet, l'UQAT insiste sur l'importance de lier une politique démographique à tout plan de développement durable. L'Université souhaite également que la mise en œuvre du plan puisse inclure, dès le départ, la participation des Premières Nations. De plus, la réalisation du plan de développement durable doit se faire sur la base d'informations pertinentes, complètes et accessibles à tous les partenaires, et elle doit s'articuler autour d'une nouvelle solidarité entre tous les intervenants.

L'UQAT reconnaît plusieurs facteurs de succès dans la démarche proposée par le gouvernement, souhaitant que les universités en région puissent jouer un rôle de premier plan, notamment dans l'expertise qu'elles peuvent apporter en regard du développement de la connaissance préalable aux actions et en regard du soutien à l'implantation d'une démarche régionale de développement durable. L'Université insiste également pour que la société civile soit interpellée, afin qu'elle puisse exercer sa capacité d'influencer les décisions qui seront prises.

Dans son mémoire, l'Université rappelle qu'elle est une région située à la tête de deux bassins versants, et que les activités qui s'y déroulent peuvent donc avoir une influence sur une très grande partie du Québec. L'Université propose différentes actions au plan social, notamment grâce aux travaux de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités et du Laboratoire de recherche pour le soutien des communautés.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue est particulièrement active dans le domaine de la recherche dans le secteur minier, et elle entend poursuivre le support ainsi que le développement de différents outils d'intervention dont les finalités permettront de réduire l'empreinte écologique des activités minières et de favoriser le développement durable de la région et du Québec.

L'Université a aussi inscrit le développement des connaissances relatives aux ressources hydriques comme élément distinctif de sa contribution à la collectivité, dans le cadre de son dernier plan de développement. Dans le secteur forestier, les équipes de recherche de l'Université ont développé des stratégies d'aménagement qui s'inspirent du développement durable. Dans le secteur de l'agroalimentaire, le concept du développement durable est devenu un objectif incontournable auquel les producteurs agricoles ont souscrit et l'Université entend poursuivre sa contribution dans ce secteur en établissant des problématiques environnementales liées aux entreprises, en continuant de développer l'expertise en production, en conservation et en utilisation des herbages en milieu nordique, et en développant l'expertise et la technologie reliée à l'utilisation efficace des herbages dans l'alimentation des ruminants, afin de minimiser la production de gaz à effet de serre.

L'UQAT conclut son mémoire en partageant quelques préoccupations à l'égard du projet de politique proposé par le gouvernement, notamment au chapitre de l'information disponible, des mesures visant à contrer la baisse démographique, des stratégies visant à intégrer les Premières Nations dans le processus, et sur la nécessité d'impliquer les régions dans toute stratégie de développement durable et sur la volonté de l'État de financer adéquatement le projet.

PRÉAMBULE

En novembre 2004, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest et le ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, entreprenaient une consultation sur un projet de plan de développement durable pour le Québec.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a donc décidé de présenter son point de vue sur cette question d'importance et elle s'est empressée de répondre à l'invitation du gouvernement dans le cadre de cette consultation, considérant que les choix de l'État en matière de développement durable auront des impacts majeurs en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et dans les communautés inuites et des Premières Nations.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en bref

Créée en 1983, après avoir été présente dans la région depuis 1970, l'UQAT est la benjamine des universités québécoises et l'avant-dernière à venir au monde parmi les universités canadiennes. Plus de 2 400 personnes la fréquentent annuellement. L'UQAT offre 66 programmes de 1^{er} cycle et 29 programmes d'études de cycles supérieurs. Ses activités de recherche s'articulent autour de six unités, groupes et chaires de recherche. En plus du campus principal de Rouyn-Noranda et de ses campus de Val-d'Or et d'Amos, elle regroupe sept centres d'enseignement sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Cent neuf professeurs et 247 chargés de cours oeuvrent dans les programmes d'enseignement et de recherche. L'UQAT est membre du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle y représente les établissements d'enseignement et elle accueille cet organisme dans des locaux de son campus de Rouyn-Noranda.

INTRODUCTION

Tous les intervenants consultés dans la communauté universitaire de l'UQAT se réjouissent de l'initiative du gouvernement de prendre plus explicitement le chemin du développement durable.

L'UQAT partage la définition du document de consultation sur le plan de développement durable du gouvernement du Québec, qui fait du développement durable un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement. Nous sommes heureux de l'initiative du gouvernement du Québec de chercher à mettre en place une véritable politique de développement durable. Nous savons que la poursuite d'une telle politique nationale exigera, entre autres, une vision commune des acteurs et une

approche fondamentalement transectorielle, voire transdisciplinaire, encore trop rares dans les appareils d'État.

Le projet de plan de développement durable met enfin l'environnement au centre de toutes les préoccupations du gouvernement, et le ministère responsable aura ainsi un poids égal face aux ministères à vocation économique.

Pour sa part, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a inscrit l'harmonisation entre le développement régional et sa mission universitaire dans un but de développement durable au cœur même de ses principaux enjeux couvrant la période de réalisation de son plan de développement 2003-2008. Cet enjeu de développement durable ressort nettement de la conjoncture et il rejoint la nécessité de faire des choix et de cibler les secteurs clés qui feront consensus et qui seront reconnus tant par l'État que par les acteurs du développement régional. L'UQAT veut traduire cette harmonisation entre le développement régional et sa mission universitaire par une volonté d'accompagner et de soutenir le développement à long terme aux plans social, communautaire, culturel et scientifique des communautés qu'elle dessert.

C'est ainsi que, dans son orientation relative aux liens qui l'unissent à l'Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec, l'UQAT entend harmoniser son action à l'exercice de sa fonction critique en vue d'assurer le développement durable de la région. De plus, l'UQAT a choisi comme pôles de renommée le développement des petites communautés et la mise en valeur des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable.

La mission première de toute université est d'assurer la formation des personnes. À ce titre, l'UQAT considère que l'éducation constitue un élément central du développement durable de la région. Ainsi, former les futurs maîtres et les gestionnaires de la prochaine génération en leur inculquant les valeurs et les notions propres au développement durable représente un premier pas vers la réussite d'un projet collectif visant à assurer un tel développement.

Le mémoire que dépose aujourd'hui l'UQAT insiste donc sur la volonté de l'État québécois d'aménager et de développer notre territoire de façon durable, en misant sur la gestion intégrée, la viabilité et la résilience des collectivités. Cette volonté de l'État va donc dans le même sens que les actions prioritaires de l'UQAT en regard des collectivités qu'elle dessert.

Nos premières remarques font référence aux principales caractéristiques qui se dégagent des expériences en matière de développement durable conduites ailleurs et regroupées en six constats qui servent d'assises à la rédaction du document ministériel. De l'engagement politique au plus haut niveau jusqu'à la participation de la société, nous retrouvons les conditions essentielles à la réussite du projet.

S'y rattachent à notre avis quatre autres éléments tout aussi essentiels, qui devraient animer notre réflexion commune :

La mise en œuvre d'un plan de développement durable ne peut viser que le seul maintien des écosystèmes.

Au Québec, il doit viser le renouvellement de la société elle-même. En effet, s'il apparaît souhaitable d'élaborer des plans de conservation pour 34 plantes menacées d'extinction, ne serait-il pas encore plus urgent, pour assurer un développement durable, de mettre en œuvre une politique démographique, lorsqu'on sait que la société pour laquelle ce projet de plan a été préparé n'arrive même plus à se renouveler, avec un taux de natalité avoisinant 1,4. L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue a publié en 2004 un tableau de bord de la région. Dans le chapitre des caractéristiques, on fait les constats suivants :

« Selon les plus récentes estimations de Statistique Canada, la population régionale se chiffre, en 2003, à 145 964 personnes. À la différence du Québec qui enregistre une très faible croissance de sa population, la région poursuit sa décroissance démographique avec une baisse de 0,9 % entre 2002 et 2003. Cette tendance s'observe dans toutes les MRC, à des degrés divers toutefois. Ainsi, la baisse la plus faible est enregistrée dans la MRC de la Vallée-de-l'Or (0,1 %) et la plus élevée dans celle d'Abitibi-Ouest (1,9 %).

La diminution importante du nombre de naissances ces dernières années, combinée à de nombreux départs de résidents de la région, expliquent le déclin observé de la population.

Comparativement au Québec, la région compte un peu plus de jeunes de 0-14 ans et un peu moins d'ainés de 65 ans et plus. Une personne sur cinq est âgée de quatorze ans et moins et une sur neuf de 65 ans et plus.

En 2001, l'âge moyen de la population de la région était de 37,0 ans, alors qu'il se situait à 33,0 en 1991. Cette hausse traduit le vieillissement global de la population régionale.

Le nombre de ménages privés dans la région a légèrement augmenté entre 1996 et 2001. Toutefois, la taille des ménages a nettement diminué, passant de 2,6 personnes en 1996 à 2,4 en 2001, rejoignant la tendance provinciale. La baisse du nombre d'enfants et

l'augmentation des personnes vivant seules peuvent expliquer la diminution de la taille des ménages.

L'Abitibi-Témiscamingue est mi-rurale, mi-urbaine. Toutefois, au cours des dix dernières années, on note une certaine urbanisation, principalement au sein de la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que celles d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest ».

Source : www.observat.qc.ca

Soulignons cependant que le taux de natalité des Premières Nations est en pleine croissance.

Ainsi, tout plan de développement durable sera vain s'il ne permet pas aux régions de contrer l'exode de leur population. Tout plan de développement durable doit d'abord s'attarder à réunir, partout au Québec, les conditions socioéconomiques favorables au maintien et au développement des populations sur le territoire.

La mise en œuvre d'un plan de développement durable doit inclure dès le départ la participation des Premières Nations.

Au cours des siècles qui ont précédé notre arrivée, les Premières Nations ont occupé le territoire et y ont exercé leurs activités en étant conscientes du besoin d'assurer le renouvellement des ressources qu'ils exploitaient. Il y a donc chez les Premières Nations des valeurs et des traditions que nous devons accueillir et intégrer dans nos activités en faveur du développement durable. De plus, le plan proposé par le gouvernement ne pourra s'appliquer à l'ensemble du territoire québécois sans la participation active des communautés des Premières Nations à son élaboration et à sa mise en œuvre.

La mise en œuvre d'un plan de développement durable doit se faire sur la base d'informations pertinentes, complètes et accessibles à tous les partenaires.

Nous devons connaître l'état qualitatif et quantitatif de nos ressources agricoles, forestières, hydriques, minières, de la qualité de notre air, du niveau d'éducation, de richesse et de pauvreté de notre population, de l'état de la culture des citoyens, pour que le débat sur le développement durable puisse se faire adéquatement et conduise à la mise en œuvre d'actions concrètes vraiment utiles. Nous devons également tenir compte de l'environnement international, dans une conjoncture de mondialisation où notre environnement économique est souvent tributaire de décisions prises ailleurs, dans un contexte tout autre que celui du développement durable vers lequel nous voulons nous diriger collectivement. Dans les écrits sur le développement durable, on parle souvent d'équité et de solidarité internationales. Un développement durable c'est aussi un développement qui assure aux nations les moins favorisées, un développement comparable à celui des nations les plus riches. Cet aspect n'est pas beaucoup développé dans le projet du

gouvernement et, dans cette perspective, l'UQAT pourrait contribuer à ce développement durable pour les nations les plus pauvres en « exportant » son expertise et en formant les populations locales.

La mise en œuvre d'un plan de développement durable doit s'articuler autour d'une nouvelle solidarité.

Notre société est en effet très solidaire lorsqu'elle est affectée par des catastrophes naturelles, telles les inondations au Saguenay et la crise du verglas. Elle est beaucoup moins solidaire lorsqu'il s'agit de faire face à des catastrophes causées par l'humain : dévastation des forêts, exploitation à outrance des ressources, etc. Le développement durable ne peut s'articuler autour d'un slogan du type « pas dans ma cour ».

Notre mémoire s'attardera donc à répondre aux trois questions posées dans le document de consultation : la démarche proposée, les principes et mesures définis, et les actions de l'UQAT pouvant contribuer au développement durable du Québec.

1. LA DÉMARCHE PROPOSÉE

La quête du développement durable doit être une préoccupation de tous les citoyens. L'encadrement et les moyens pour en assurer l'atteinte incombent au gouvernement. Nous saluons l'intention du gouvernement du Québec et nous reconnaissons plusieurs facteurs de succès dans la démarche qu'il propose :

- une consultation de la population;
- une législation pour le développement durable;
- une stratégie de développement durable;
- des plans d'action des ministères et des organismes;
- des mécanismes d'évaluation, de suivi et de reddition des comptes;
- la mobilisation de tous les acteurs de la société.

L'UQAT est particulièrement sensible au fait que le gouvernement du Québec propose que le premier projet de stratégie de développement durable puisse s'articuler autour des trois grands enjeux suivants, que nous voulons commenter.

1.1 La connaissance préalable aux actions

Le développement, le partage et la valorisation des connaissances sont au centre de la mission de l'UQAT. Parmi les trois enjeux soulevés par la stratégie de développement durable, la connaissance préalable aux actions devrait permettre à l'UQAT et aux universités en région de jouer un rôle de premier rang pour

comprendre à qui renvoie le développement durable des régions et des petites collectivités du Québec. Si la recherche est sans contredit un élément important, la diffusion appropriée et le partage équitable de ces connaissances sont tout aussi importants. Des institutions de proximité comme l'UQAT peuvent donc jouer un rôle central.

1.2 Des actions concertées responsables

L'UQAT est un intervenant indispensable sur le territoire de l'Abitibi, du Témiscamingue, du Nord-du-Québec et auprès des communautés crie, algonquines et inuites. Dans la réalisation de sa mission, l'UQAT est supportée par l'ensemble de la communauté civile, regroupée au sein de sa Fondation, de son Association des diplômé-e-s, de son Association générale étudiante, ou de corporations de développement de l'enseignement supérieur regroupant les forces vives de chacune des grandes villes de la région. Ainsi, notre université jouerait un rôle de premier plan au soutien de l'implantation d'une démarche régionale de développement durable.

1.3 Un engagement personnel et communautaire

Par son enseignement et par sa recherche, par sa présence dans le milieu et par la concertation avec l'ensemble des corps constitués de la société civile, l'UQAT contribue au développement de citoyens responsables, aptes à intervenir sur leur environnement. Le développement durable ne consiste pas simplement à assurer un avenir à soi-même et à ses enfants, mais surtout il consiste à faire en sorte que tous nos concitoyens aient eux-mêmes un avenir.

Nous considérons, en effet, que le développement de stratégies autour de ces enjeux est à même d'assurer le développement durable par et pour tous les Québécois, de toutes les régions du Québec, pour maintenant et pour demain. On y retrouve, pour les régions, les principes moteurs de développement régional, à même de modifier leur rôle traditionnel des pourvoyeurs de ressources pour le reste du Québec. Nous voyons dans cette politique, interpellant la société civile, une des rares occasions données aux régions de prendre en main leur développement. À cet égard, l'élément de la participation de la société civile est très important. Il faut insister cependant pour que cette participation ne soit simplement pas consultative. Il faut que les citoyens puissent influencer, voire décider, véritablement les politiques et les actions qui les touchent directement. Par exemple, dans le cas de fusions municipales, il faudrait prévoir des mécanismes de décision dans les quartiers. Dans le même ordre d'idées, il faudra porter une attention particulière à la réforme du mode de scrutin qui s'en vient, de façon à ce que les régions comme l'Abitibi-Témiscamingue ne perdent pas injustement une capacité d'influencer les décisions qui sont prises. Il faudrait même, dans une perspective de développement durable, s'assurer que l'on mette en place un

mode de scrutin plus « participatif ». La participation de la société civile pose donc toute la question de la gouvernance locale.

2. LES PRINCIPES ET MESURES DÉFINIS DANS L'AVANT-PROJET DE LOI

Les objectifs sont nobles. En effet, de mettre en avant-plan la biodiversité et la capacité de support des écosystèmes en amont de leur mise en valeur économique constitue une stratégie beaucoup plus porteuse, à moyen et à long terme, que le classique antagonisme entre la protection de l'environnement et le développement économique. Pour réussir, cependant, cette approche nécessite que l'on puisse fournir le cas échéant des alternatives économiques aux régions ressources. En l'absence d'une réelle volonté de modifier les stratégies de développement économique, même bien intégrées au niveau de chacun des ministères, la stratégie proposée pourrait déboucher sur un retour à des confrontations classiques.

Pour l'essentiel, l'avant-projet de loi formalise, dans un cadre juridique, le document de consultation sur le plan de développement durable du gouvernement du Québec. Cet avant-projet de loi prévoit un ensemble de principes et de mesures dont une stratégie de développement durable, des indicateurs, des rapports annuels, l'instauration d'un poste de commissaire au développement durable, la création d'un Fonds vert et l'introduction d'un nouveau droit dans la Charte des droits et libertés de la personne. Il nous apparaît donc essentiel de disposer d'une loi pour formaliser la mise en place d'une telle politique.

Il faudra cependant éviter d'en limiter la portée et d'y inscrire des dispositifs risquant de soumettre le Fonds vert aux aléas de l'administration du gouvernement. En effet, le Fonds vert devrait pouvoir se cumuler d'une année à l'autre et ne pas pouvoir être utilisé pour les affaires courantes du ministère de l'Environnement.

Nous constatons également que le gouvernement met bien en évidence l'importance de l'évaluation des résultats du développement durable. Les indicateurs qu'il faudra développer devront tenir compte aussi des impacts sur le dynamisme des collectivités locales des actions entreprises. L'UQAT, à travers ses travaux sur les petites collectivités du Québec, pourrait sans doute contribuer au développement et à la validation de tels indicateurs.

Par ailleurs, la proposition de créer un poste de commissaire au développement durable est très bonne. Il serait intéressant que le commissaire puisse aussi se prononcer sur les comportements des entreprises et des organismes non gouvernementaux.

Sur l'introduction d'un nouveau droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité dans la Charte des droits et libertés de la personne, nous croyons qu'il y aurait intérêt à placer ce droit au début de la Charte afin de lui conférer un poids plus important.

Enfin, il est prévu que la première stratégie de développement durable soit adoptée par le gouvernement dans l'année suivant celle de la sanction de la Loi sur le développement durable. C'est donc sur le projet de stratégie que nous souhaitons être très attentifs et nous demandons que les universités, particulièrement les universités en région, soient partie prenante à son élaboration.

3. LES ACTIONS DE L'UQAT

L'Abitibi-Témiscamingue est une région à la tête de deux bassins versants. Les activités qui s'y déroulent peuvent donc avoir une influence sur une très grande partie du Québec. Cela fait de notre région une région stratégique, et l'État pourrait tirer profit de travaux de recherche réalisés à l'UQAT, dans la perspective de la mise en œuvre d'actions liées au plan de développement durable.

Pour s'assurer que ses choix institutionnels soient en harmonie avec les projets régionaux et les volontés des partenaires de les inscrire dans un cadre de développement durable, l'UQAT a participé activement à la démarche ACCORD. Les résultats de cette concertation entre tous les intervenants sont désormais inscrits dans le plan d'action de l'Université pour les prochaines années.

3.1 Au plan social

Pour être en mesure de mettre en œuvre des stratégies de développement durable, le gouvernement constate qu'il sera nécessaire de doter le Québec d'outils méthodologiques. Les recherches conduites à l'UQAT en sciences sociales, notamment à la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités et dans son Laboratoire de recherche pour le soutien des communautés (LARESCO), pourront contribuer au développement de ces outils.

Par ailleurs, l'expertise développée à l'UQAT au cours des 30 dernières années, en relation avec les services qu'elle offre en formation et en recherche aux Premières Nations, devrait également être mise à contribution par le gouvernement du Québec.

Une stratégie de développement durable à l'échelle du Québec devra également tenir compte de la présence des Premières Nations sur le territoire et toute action auprès de ces dernières devra être réalisée en partenariat, dans un contexte de relations interculturelles basées sur l'égalité des peuples concernés. Les Inuit et les peuples des Premières Nations ont toujours été présents au Québec et ils le resteront

toujours. Nulle politique, nul plan et nulle stratégie ne peuvent être mis en œuvre en considérant les Autochtones au même titre que les autres citoyens qui ont immigré dans notre pays et qui doivent s'adapter et s'assimiler à notre société. Les peuples des Premières Nations et les Inuit ont leurs cultures, leurs valeurs, leurs langues, leurs façons de penser et de faire qui diffèrent souvent de celles de notre société. Nous devons accepter ces différences et tout mettre en œuvre pour assurer une cohabitation et une coexistence porteuses de richesse pour l'ensemble de nos collectivités.

Ainsi, le plan de développement durable devra prendre en compte le déséquilibre entre les besoins des Autochtones et les moyens qui leur sont accordés pour y répondre. Les indicateurs de suivi d'une éventuelle stratégie devront également être ajustés afin de toucher plus spécifiquement les Premières Nations du Québec. Par ailleurs, si nous voulons favoriser l'équité sociale et permettre le plein épanouissement de toutes les citoyennes et de tous les citoyens du Québec, nous devons tenir compte des problématiques particulières chez les Premières Nations. À titre d'exemple, pour porter le taux d'emploi des Autochtones au même niveau que pour l'ensemble du Canada, il faudrait créer présentement 80 000 emplois qui leur seraient réservés et 225 000 emplois supplémentaires pour les jeunes Autochtones au cours des vingt prochaines années.

Un plan de développement durable et une stratégie de développement durable devront également permettre de lever les obstacles qui empêchent les peuples des Premières Nations d'accéder à l'éducation supérieure. À cet égard, le développement de l'enseignement supérieur, en collaboration avec les Premières Nations, et la construction du Pavillon et des résidences près de notre campus de Val-d'Or, contribueront au développement de l'éducation supérieure chez les Autochtones, afin qu'ils puissent se construire une identité respectueuse de leur réalité et de leur héritage culturel.

Grâce à son expertise, l'UQAT peut contribuer à définir des orientations et à participer, avec les Premières Nations, à la mise en œuvre de moyens visant à préserver leurs milieux de vie, leurs modes de vie et à leur assurer un niveau de vie décent, notamment par le biais du développement de services éducatifs et de la recherche.

3.2 Dans le secteur minier

Le sous-sol du Québec est favorable à une activité minière très variée. Cette activité génère annuellement des retombées économiques importantes pour le pays, plus particulièrement pour certaines régions, dites « régions ressources », qui en dépendent largement. En dépit de ces retombées économiques appréciables, l'industrie minière génère des quantités importantes de rejets solides et liquides. Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté, au Québec et ailleurs dans le monde, à un resserrement des

normes environnementales entourant l'industrie minière, qui ont considérablement modifié l'approche environnementale des compagnies minières actives sur le territoire.

L'UQAT a choisi, depuis plusieurs années, de miser sur la recherche entourant l'exploitation des ressources naturelles en raison de la réalité socioéconomique de l'Abitibi-Témiscamingue; l'économie de notre région dépend pour beaucoup de l'exploitation et de la transformation des ressources naturelles, principalement les mines et la forêt. L'UQAT considère que l'activité minière représente une utilisation temporaire du territoire, et qu'en raison de sa proximité des problèmes environnementaux liés à cette industrie minière, elle est la mieux placée pour trouver des solutions adéquates qui concilient l'économie et l'environnement. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue poursuit son objectif qui consiste à devenir un pôle d'excellence canadien dans le domaine de l'environnement minier. Elle poursuit le développement de ses laboratoires et le développement de programmes d'enseignement assurant la formation de personnel hautement qualifié dans le secteur de l'environnement minier. Le développement, le partage et la valorisation des connaissances sont au centre de la mission de l'UQAT et notre établissement contribue au développement de citoyens responsables et capables d'intervenir sur leur environnement.

De façon plus spécifique, l'UQAT entend poursuivre le support ainsi que le développement de différents outils d'intervention dont les finalités permettent de réduire l'empreinte écologique des activités minières et de favoriser le développement durable de la région et du Québec :

- La Chaire industrielle CRSNG-POLYTECHNIQUE-UQAT en environnement et gestion des rejets miniers a pour objectif le développement d'outils et de techniques géo-environnementales, pour une gestion intégrée des différents rejets solides et liquides, incluant les roches stériles issues des exploitations, les rejets de concentrateurs générés par le traitement minéralurgique et les boues de traitement. Les principes du développement durable sont à la base de ces travaux qui visent à réduire la quantité et l'impact des rejets émis, ainsi qu'à réutiliser et à revaloriser les matières résiduelles. Les deux grands projets conduits actuellement par la Chaire sont la gestion intégrée des rejets durant la période de production de la mine et la restauration des sites d'entreposage générateurs d'acides lors de la fermeture de la mine. Le gouvernement du Québec finance présentement le projet en partie et il est primordial que ce financement soit renouvelé en 2006 pour la phase II du projet.
- La Chaire de recherche du Canada sur la gestion intégrée des rejets miniers sulfureux par remblayage a pour objectif d'optimiser l'utilisation de la technologie des remblais cimentés, dans la perspective d'une meilleure gestion des résidus sulfureux, de la sécurité des travailleurs et d'une plus grande productivité de l'industrie minière. On vise, entre autres, à y étudier des méthodes pour limiter le contact entre les résidus sulfureux et l'oxygène de l'air, principal responsable du drainage minier acide.

Ces recherches devraient permettre de stabiliser chimiquement les résidus et d'éliminer une source importante de pollution.

- La Chaire de recherche du Canada sur la restauration des sites miniers abandonnés contribue à rendre le développement minier moins polluant et plus respectueux des principes du développement économique durable. On estime au Québec seulement à 1 103 hectares la superficie perturbée par des sites miniers abandonnés dont près de la moitié sont considérés comme fortement polluants. Beaucoup de ces sites sont d'ailleurs localisés sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, dont le site Manitou situé dans le bassin versant de la rivière Bourlamaque, un des 33 bassins versants prioritaires identifiés dans la Politique nationale de l'eau. La pollution émanant des sites miniers abandonnés est principalement attribuable au drainage minier acide (DMA), qui est le résultat de la circulation des eaux à travers les composantes d'un site minier. Le programme de recherche a pour objectif de mieux comprendre les aspects hydrogéologiques et géochimiques de la formation du drainage minier acide, afin de contribuer à l'élaboration de programmes de restauration adaptés aux sites abandonnés.
- L'Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM) a pour mission le développement des connaissances par la réalisation de projets de recherche et de développement de haut niveau dans le domaine minier. Elle assure également le transfert de technologies développées dans le cadre des activités des chaires ou de ses propres programmes. Elle contribue, par ses activités de support technique et par la prestation de services spécialisés, au développement de pratiques industrielles d'exploration et d'exploitation minières responsables face à l'environnement.

3.3 Dans le domaine de l'eau souterraine

L'UQAT a aussi inscrit le développement des connaissances relatives aux ressources hydriques comme élément distinctif de sa contribution à la collectivité, dans le cadre de son dernier plan de développement.

L'eau est la ressource la plus précieuse, mais aussi la plus vulnérable qui soit. Cette ressource est devenue l'enjeu du 21^e siècle. Or, on retrouve en Abitibi-Témiscamingue de l'eau souterraine liée aux eskers qui s'est méritée plusieurs prix internationaux. Cette eau est de plus en plus exploitée et convoitée; parfois, elle est source de discordes. La dynamique de l'eau souterraine associée aux eskers est encore peu connue, et nos pratiques actuelles et les usages peuvent mettre en danger cette ressource. Il est impératif de se doter d'outils de gestion pour préserver la qualité et la pérennité de cette ressource naturelle.

L'UQAT entend poursuivre la programmation de recherche proposée dans le cadre d'un premier programme quinquennal sur l'eau souterraine associée aux eskers. Ce programme vise à établir le potentiel en eaux souterraines de la région et à fournir les outils nécessaires à la formulation de

recommandations assurant la protection de la qualité et la pérennité de la ressource. Ce programme s'aligne non seulement dans les plans à long terme du ministère de l'Environnement du Québec, relativement à sa « Politique nationale de l'eau », mais également dans un contexte international de premier ordre, où l'eau est devenue un enjeu planétaire du 21^e siècle. Notre programme consiste éventuellement à connaître la ressource avant de l'attribuer.

Le programme de recherche proposé est innovateur en soi, car les mécanismes de l'eau souterraine liés aux eskers sont très peu connus dans le monde. Le programme est axé sur le territoire de la MRC d'Abitibi, dans le cadre d'un premier plan quinquennal. Toutefois, le but ultime de cette programmation de recherche est de développer des guides scientifiques et méthodologiques applicables rapidement à l'échelle de l'Abitibi-Témiscamingue et, également, à l'échelle nationale et internationale par l'exportation des nouveaux savoirs qui seront acquis. Ces connaissances seront transférables là où les contextes glaciaires sont similaires, comme dans le reste du Bouclier canadien ou dans le nord de l'Europe et de l'Asie, et ce, toujours dans une perspective de développement durable, en favorisant la gestion de cette ressource naturelle.

Les résultats du projet favoriseront la prévention des conflits d'usage potentiels et permettront de déterminer le risque de pollution associé à la présence des aquifères en général et des eskers en particulier. Enfin, la réalisation du projet permettra aux gestionnaires locaux d'adapter leur schéma d'aménagement en fonction des recommandations qui seront formulées. La gestion de l'eau, sur une base de connaissances scientifiques, contribuera à promouvoir le développement durable de la région.

3.4 Dans le secteur forestier

La Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable a développé, avec ses partenaires, des stratégies d'aménagement qui s'inspirent du développement durable. Plus particulièrement, la Chaire est bien préparée au développement d'approches écosystémiques visant, entre autres, le maintien de la biodiversité et des approches d'aménagement par bassins versants qui sont mentionnés dans la stratégie ministérielle. La lenteur du ministère des Ressources naturelles du Québec à intégrer ces notions mises en évidence récemment par la Commission Coulombe limite actuellement les actions concrètes. En ce sens, la stratégie ministérielle de développement durable arrive à propos en ce qui concerne le secteur forestier.

Dans ce secteur, l'UQAT pourrait aussi contribuer au développement et au suivi d'indicateurs de développement durable. Un projet pilote visant à évaluer l'état des forêts en Abitibi-Témiscamingue est actuellement en marche. Des données sur l'état de la ressource, indépendantes des ministères à vocation

économique, sont difficiles à obtenir et des organismes neutres, organisations non gouvernementales, universités, etc., pourraient offrir ce service en dehors du contexte politique gouvernemental.

Enfin, sur le principe de l'accès au savoir mentionné dans le projet du gouvernement, il est évident que les groupes environnementaux bénéficieraient grandement d'une meilleure formation. Les débats sont souvent peu constructifs parce que l'information et la formation des intervenants sont déficientes. L'UQAT dispose de ressources dans le secteur forestier pour offrir une formation de qualité aux intervenants dans les milieux environnementaux, afin qu'ils deviennent des partenaires efficaces d'une stratégie axée sur le développement durable.

3.5 Dans le secteur de l'agroalimentaire

L'agroalimentaire est un secteur économique important pour le développement de l'Abitibi-Témiscamingue. Par le passé, ce secteur d'activités a permis d'assurer la structuration et la stabilisation des populations rurales sur le territoire. Toutefois, ces dernières années, l'agroalimentaire régional, tout comme ailleurs au Québec, a dû faire face aux enjeux de la mondialisation des marchés, qui a souvent comme conséquence de concentrer la production pour réaliser des économies d'échelle. En région, le phénomène a surtout été visible en production laitière, mais il a aussi été perceptible en production bovine. Nous avons donc assisté à une diminution du nombre d'entreprises, bien que le chiffre d'affaires global ait augmenté. Ceci a eu des répercussions sur la qualité de vie en milieu rural. De plus, avec la mondialisation des marchés, le concept du développement durable est devenu un objectif incontournable auquel les producteurs et les productrices agricoles ont souscrit, ajoutant par le fait même une pression supplémentaire sur les entreprises.

Par ailleurs, la région a aussi connu un développement important des produits de créneaux. Dans la majorité des cas, le développement de produits de créneaux a été fait à partir de productions locales avec une transformation artisanale à la ferme. Cette tendance démontre bien qu'il est possible, dans un contexte de mondialisation, de continuer à développer l'économie d'une région.

Passer de la production de commodité aux produits de créneaux tout en ayant des objectifs de développement durable fait appel à la créativité et à l'innovation. Toute la filière est interpellée, dont la recherche. Dans ce contexte, l'UQAT peut donc jouer un rôle majeur sur le territoire.

L'UQAT s'est déjà positionnée dans le développement d'un bœuf de créneau basé sur la valorisation des herbages. Plusieurs raisons ont motivé cette orientation :

- 1- Près de la moitié des entreprises agricoles de la région sont des entreprises bovines.

- 2- Près de 25 % des entreprises bovines ont plus de 100 unités animales amenant bien sûr, des problématiques environnementales importantes, ce qui, par ailleurs, peut créer un milieu propice à l'innovation.
- 3- La production de veau d'embouche, la principale production bovine en Abitibi-Témiscamingue, n'est pas économiquement rentable dans les régions centrales du Québec à cause du prix élevé des terres. Cette production est bien adaptée aux conditions bioclimatiques des régions nordiques où les productions fourragères pérennes sur de grandes superficies sont encore possibles et même souhaitables dans le cadre d'un développement durable. Par conséquent, la recherche dans ces domaines doit se faire là où se fait et se fera de plus en plus la production.
- 4- La région de l'Abitibi-Témiscamingue a développé au fil des ans, grâce à la recherche et au transfert technologique, une expertise en production, en récolte et en conservation des fourrages ce qui a permis à l'industrie bovine régionale d'être compétitive, particulièrement dans le secteur du veau d'embouche.
- 5- La filière bovine est structurante pour la région en permettant de travailler au développement durable, de protéger l'environnement, d'améliorer l'économie régionale tout en améliorant la qualité de vie des populations en milieu rural.

L'UQAT poursuivra sa contribution au développement durable de l'Abitibi-Témiscamingue dans le secteur de l'agroalimentaire :

- 1- En établissant les problématiques agro-environnementales liées aux grosses entreprises (100 unités animales et plus) dans le secteur du veau d'embouche et en développant des solutions innovatrices et économiques pour résoudre les problématiques de ces entreprises. Celles-ci représentent une proportion importante des fermes bovines de l'Abitibi-Témiscamingue.
- 2- En continuant de développer l'expertise en production, en conservation et en utilisation des herbages en milieu nordique (courte saison avec peu de chaleur sur des sols lourds, mal drainés) puisque les plantes fourragères pérennes diminuent l'érosion et la compaction des sols, permettent une meilleure conservation des réserves hydriques des sols et valorisent les matières résiduelles fertilisantes (fumier et lisier). Cette expertise devra aussi s'étendre à la production biologique des herbages.
- 3- En développant l'expertise et la technologie reliée à l'utilisation efficace des herbages (pâturage et prairies) dans l'alimentation des ruminants afin de minimiser la production de gaz à effet de serre.

CONCLUSION

En guise de conclusion, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue souhaite partager quelques préoccupations à l'égard du projet de politique proposé par le gouvernement du Québec.

Nous insistons à nouveau sur l'importance de nous donner collectivement l'information pertinente qui nous permettra de faire des choix éclairés et porteurs de développement durable. À cet égard, l'expertise des universités en région, dont la nôtre, est essentielle et nous souhaitons être mis à contribution et être des partenaires actifs et indispensables à la réalisation de ce grand projet.

Nous rappelons également le principe 7 inscrit dans la démarche, portant sur la protection du patrimoine culturel, afin que l'immense bagage culturel accumulé depuis des siècles par les Premières Nations soit pris en considération.

Nous souhaitons également, qu'en plus d'insister sur la préservation de la biodiversité, nous prenions collectivement des mesures visant à contrer la baisse démographique qui pourrait à long terme rendre inutile toute velléité de développement durable, dans la mesure où la survie même de la population sera menacée.

Nous soulignons également que toute stratégie de développement durable ne peut être déterminée en vase clos, dans des officines centralisées, et que le développement durable des régions du Québec est tributaire de la capacité qu'elles auront à prendre des décisions et à les appliquer sur leur propre territoire.

En terminant, nous croyons que, dans la mesure où la participation des ministères et des organismes, dont les universités, au plan de développement durable se fera en fonction de leurs capacités financières actuelles, l'exercice risque fort d'être compromis ou à tout le moins retardé de plusieurs années. À cet égard, il nous semble que la proposition du gouvernement est faible, puisqu'elle ne semble pas prévoir d'investissements spécifiques pour la mise en place du plan. Nous devons nous donner collectivement les moyens de nos ambitions. Le projet proposé est audacieux et porteur d'avenir pour la communauté québécoise. Il peut être rassembleur et générer beaucoup d'espoir pour les générations montantes. Il ne faudrait pas en réduire la portée, ni en risquer la mise en œuvre parce que nous aurions choisi de ne pas le financer adéquatement.

Miser sur le développement durable pour assurer un meilleur avenir au Québec constitue une orientation audacieuse, compte tenu de l'état actuel des connaissances et des moyens dont l'État dispose. Nous saluons le courage et l'audace du gouvernement du Québec et nous l'exhortons à nous donner collectivement les moyens d'assurer la réussite de ce plan.